



NATIONS  
UNIES

**EP**

UNEP/MED WG.452/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

11 septembre 2018  
Français  
Original : anglais

Réunion régionale sur les meilleures pratiques de gestion de déchets marins

Izmir, Turquie, 9-10 octobre 2018

**Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des Travaux**

**Ordre du jour provisoire annoté**

Pour des raisons tant écologiques qu'économiques, ce document a été imprimé en quantité limitée. Les délégués sont invités à apporter leurs exemplaires aux réunions et à ne pas demander de copies supplémentaires.

## Introduction

1. Conformément au programme de travail 2018-2019 du PNUE/PAM adopté par la vingtième Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles (Tirana, Albanie, 17-21 décembre 2017) et aux objectifs du Projet MED relatif aux déchets marins financé par l'UE et de l'Accord de coopération entre le PNUE et le ministère italien de l'Environnement, de la Terre et de la Mer (IMELS), le Secrétariat organise une Réunion régionale sur les meilleures pratiques de gestion des déchets marins.
2. Les principaux objectifs de la Réunion consistent à :
  - i. Examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée,
  - ii. Promouvoir le partage des meilleures pratiques et des enseignements tirés entre les Parties contractantes, et d'autres régions, en ce qui concerne la mise en œuvre de certaines meilleures pratiques de gestion des déchets marins,
  - iii. Partager les résultats préliminaires, constatations et enseignements tirés lors de la mise en œuvre de plusieurs pilotes sur des mesures sélectionnées (Adopter une plage, Pêche aux déchets, élaboration/mise en œuvre du cadre réglementaire visant à la réduction des sachets plastique à usage unique et promotion de la responsabilité élargie des producteurs (EPR), meilleure gestion des déchets marins résultant d'activités marines) au niveau national, et
  - iv. Examiner les principaux éléments de l'avant-projet de directives régionales s'intéressant à une sélection de mesures relatives à la gestion des déchets marins.
3. Les annotations suivantes de l'Ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la Réunion dans ses délibérations.

### Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la Réunion

4. La Réunion sera ouverte à 9 h 30 le 9 octobre 2018 par le Représentant du PNUE/PAM – Secrétariat de la Convention de Barcelone, les représentants du Pays hôte, la Turquie, et de la ville d'Izmir, en Turquie.

### Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Documents de travail</b> | UNEP/MED WG.452/1<br>UNEP/MED WG.452/2/Rev.1<br>UNEP/MED WG.452/Inf.1 |
|-----------------------------|---|

- a) *Règlement intérieur de la Réunion sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins*
5. Le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral méditerranéen et à ses Protocoles s'appliquera mutatis mutandis à la présente Réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).
  - b) *Élection du Bureau*
6. Sous réserve des dispositions de l'Article 20 du règlement mentionné au par. 2(a), la Réunion élira un Président, trois Vice-Présidents et un Rapporteur parmi les représentants des parties contractantes.

*c) Adoption de l'Ordre du jour Provisoire*

7. Sous réserve des dispositions de l'Article 14 du règlement mentionné au par. 2(a), l'ordre du jour proposé figurant au document UNEP/MED WG.452/1 et annoté dans le présent document sera examiné et proposé pour adoption par la Réunion, y compris l'emploi du temps figurant à l'Annexe du présent document.

*d) Organisation des travaux*

8. Il est proposé que les discussions se tiennent lors des sessions plénières.

9. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais et en français pendant la Réunion. La documentation sera en anglais et en français. Conformément à la pratique, les documents de présession ne seront pas distribués sur papier. Les participants sont encouragés à télécharger la documentation sur leurs ordinateurs préalablement à la session.

10. Les sessions auront lieu tous les jours de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30.

11. Il est prévu que tous les points à l'Ordre du jour seront abordés pendant les deux jours de la Réunion. Il est envisagé de clôturer la réunion à 17 h 30 le 10 octobre 2018 après l'adoption de ses Conclusions et Recommandations.

**Point 3 de l'Ordre du jour : Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée et aux meilleures pratiques en la matière**

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Documents de travail</b> | UNEP/MED WG.452/3<br>UNEP/MED WG.452/Inf.3<br>UNEP/MED WG.452/Inf.4<br>UNEP/MED WG.452/Inf.5 |
|-----------------------------|--|

1. Mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée.
2. Meilleures pratiques de gestion des déchets marins.

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat va fournir un aperçu complet des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée. Cet aperçu comprend la mise en œuvre d'un certain nombre de projets et d'activités pilotes connexes exécutés dans le cadre du projet MED relatif aux déchets marins financé par l'UE et de l'Accord de coopération entre le PNUE et le ministère italien de l'Environnement, de la Terre et de la Mer (IMELS).

13. La Réunion devrait compléter les informations fournies par le Secrétariat avec des expériences et exposés nationaux relatifs à la mise en œuvre des différents aspects et dispositions du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée. En consultation avec les Parties contractantes, le Secrétariat a invité un certain nombre d'orateurs à partager des expériences nationales et les meilleures pratiques régionales :

- « La mise en œuvre des meilleures pratiques en matière de déchets marins en Albanie » (Mme Zana Vokopoula, Institut de recherche sur les villes, Albanie);
- « L'élaboration d'un cadre réglementaire pour la réduction des sacs en plastique à usage unique et la promotion de la responsabilité élargie des producteurs en Algérie » (M. Youcef Kehila, École polytechnique d'architecture d'Alger (EPAU), Agence nationale pour les déchets (AND) Conservatoire National de Formation à l'Environnement (CNFE);

- « Mise en œuvre des projets pilotes Adopter-une-Plage et élimination des bouteilles en PET à usage unique en Bosnie-Herzégovine » (Mme Sabina Hadziahmetovic, Institut de génie hydroélectrique de Sarajevo, Bosnie-Herzégovine);
- “S’attaquer aux sources de déchets marins issues de sources marines et terrestres à Chypre” (M. Konstantinos Antoniadis, Département des pêches et de la recherche marine, Chypre);
- « La mise en œuvre des pilotes Adopter-une-Plage en Israël » (Mme Sara Ohayon, Sea Guards - Plongée pour la Méditerranée, Fédération de plongée israélienne);
- « La mise en œuvre d’activités de nettoyage et de nettoyage de plages « Adopter-une-Plage » au Liban » (Mme Iffat Idriss, Association Big Blue, Liban);
- « Mise en œuvre de projets pilotes Adopter-une-Plage et Pêcher aux Déchets en Libye » (Mme Samia Grimida, Autorité générale de l’environnement, Unité de contrôle de la pollution marine, Libye);
- « Suppression progressive des sacs en plastique à usage unique au Maroc » (M. Taleb Hassan, Fondation Mohammed VI pour la protection de l’environnement, Maroc);
- « Mise en œuvre des meilleures pratiques clés en matière de déchets marins en Slovénie » (M. Stefan Trdan; Institut de l’eau pour la République de Slovénie);
- « Meilleures pratiques en matière de gestion des déchets MARPOL dans les ports espagnols - « Système de bonus » (M. Pablo Pedrosa Rey, Chef de la surveillance maritime, Direction générale de la marina mercante, Ministère des finances, Espagne;
- « Éliminer progressivement les sacs en plastique à usage unique en Tunisie » (M. Ben Jeddou, Agence de protection du développement côtier, Ministère de l’environnement et du développement durable, République tunisienne);
- « La mise en œuvre du système de la carte bleue en Turquie » (Mme Özlem Özer, ministère de l’Environnement et de l’Urbanisation, Direction générale de la gestion de l’environnement, Turquie); et
- L’Organisation régionale pour la conservation de l’environnement de la mer Rouge et du golfe d’Aden (PERSGA) présentera son expérience en matière de déchets marins, ses pratiques optimales, sa gestion et ses développements connexes en mer Rouge et dans le golfe d’Aden.

**Point 4 de l’Ordre du jour : Principaux éléments des directives régionales relatives à une sélection de mesures de prévention et de réduction des déchets marins**

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Documents de travail</b> | UNEP/MED WG.452/4<br>UNEP/MED WG.452/5<br>UNEP/MED WG.452/6<br>UNEP/MED WG.452/7<br>UNEP/MED WG.452/Inf.6 |
|-----------------------------|---|

14. Au titre de ce point de l’ordre du jour, le Secrétariat et les composantes du PAM présenteront les documents UNEP/MED WG.452/4, UNEP/MED WG.452/5, UNEP/MED WG.452/6, UNEP/MED WG.452/7, UNEP/MED, c’est-à-dire les Principaux éléments de l’élaboration des projets de directives relatifs à :

- i. L’élimination des sachets plastique à usage unique
- ii. La mise en œuvre de la mesure « Adopter-une-plage »
- iii. La fourniture d’installations de réception dans les ports et la prise en charge des déchets d’exploitation des navires
- iv. L’application de taxes, à un coût raisonnable, pour l’utilisation des installations de réception dans les ports ou, s’il y a lieu, d’un système « sans droit spécial »
- v. L’étude exploratoire d’une analyse socioéconomique des mesures permettant d’empêcher/réduire les sachets et bouteilles plastique à usage unique

15. La Réunion devrait examiner les éléments proposés, les commenter et conseiller le Secrétariat en vue de leur préparation et soumission en temps opportun à la prochaine réunion sur les meilleures pratiques régionales, envisagée au printemps 2019, et à la Réunion des Points focaux du MEDPOL, à la fin du printemps 2019.

**Point 5 de l'Ordre du jour : Questions diverses**

16. Au titre de ce point de l'Ordre du jour, la Réunion sera invitée à traiter et discuter de toute autre question qui pourrait requérir l'attention, comme convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour.

**Point 6 de l'Ordre du jour : Conclusions et Recommandations**

17. La Réunion sera invitée à examiner et à adopter les projets de conclusions et recommandations qui résulteront des discussions, telles que préparées par le Rapporteur.

**Point 7 de l'Ordre du jour : Clôture de la Réunion**

18. Le Président devrait clore la Réunion à 17 h 30 le mercredi 10 octobre 2018.

**EMPLOI DU TEMPS**

| <b>Mardi 9 octobre 2018</b>     |  |   |
|---------------------------------|--|---|
| 09 :00 – 09 :30                 | Enregistrement   |   |
| 09 :30 – 09 :45                 | Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la Réunion   |   |
| 09 :45 – 10 :00                 | Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux  | UNEP/MED WG.452/1<br>UNEP/MED WG.452/2/Rev.2<br>UNEP/MED WG.452/Inf.1                                     |
| 10 :00 – 12 :30                 | Point 3 de l'Ordre du jour : Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée et aux meilleures pratiques en la matière<br><br>1) Mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée                                      | UNEP/MED WG.452/3<br><br>UNEP/MED WG.452/Inf.3<br>UNEP/MED WG.452/Inf.4<br>UNEP/MED WG.452/Inf.5          |
| 12:30 – 14:30                   | <i>Pause déjeuner</i>  |   |
| 14 :30 – 17 :30                 | Point 3 de l'Ordre du jour : Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée et aux meilleures pratiques en la matière<br><br>2) Meilleures pratiques de gestion des déchets marins (Représentants des Parties Contractantes et conférenciers invités) | UNEP/MED WG.452/3<br><br>UNEP/MED WG.452/Inf.3<br>UNEP/MED WG.452/Inf.4<br>UNEP/MED WG.452/Inf.5          |
| <b>Mercredi 10 octobre 2018</b> |  |   |
| 09 :30 – 12 :30                 | Point 4 de l'Ordre du jour : Principaux éléments des directives régionales relatives à une sélection de mesures de prévention et de réduction des déchets marins   | UNEP/MED WG.452/4<br>UNEP/MED WG.452/5<br>UNEP/MED WG.452/6<br>UNEP/MED WG.452/7<br>UNEP/MED WG.452/Inf.6 |
| 12 :30 – 14 :30                 | <i>Pause déjeuner</i>  |   |
| 14 :30 – 15 :00                 | Point 5 de l'Ordre du jour : Questions diverses  |   |
| 15.00 – 17.30                   | Point 6 de l'Ordre du jour : Conclusions et Recommandations  |   |
| 17.30                           | Point 7 de l'Ordre du jour : Clôture de la Réunion   |   |